



## - Conditions générales de vente –

- **Désignation**

L'IFCAE est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du commerce et de la gestion d'entreprise. Son siège social est situé à l'OPHS, 91 Rue Saint-Pierre, 60000 Beauvais. L'IFCAE dispense des formations interentreprises, en continue et en alternance, au sein des locaux de l'IFCAE à l'IPSL Saint Louis, au 13 boulevard de l'Hautil, 95002 Cergy. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'IFCAE.
- Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises** : formations inscrites au catalogue de l'IFCAE et qui regroupent les stagiaires issues de différentes structures.
- Formations diplômantes** : parcours de formation diplômante associant des stages ou un rythme d'alternance en entreprise.
- CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

- **Objet**

-Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations engagées par l'IFCAE pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

-Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou bien être transmise au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de ventes et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

-Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

-L'IFCAE peut modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.



- **L'inscription et responsabilité**

-L'inscription du stagiaire est validée après la réception du paiement des frais de dossier et l'acceptation de sa candidature, suite au passage de tests et de l'entretien individuel

-La formation sera validée et commencera après la réception des documents suivants signés (différents selon formation) :

- Fiche de renseignements
- CERFA
- Convention de formation IFCAE

-Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

-L'IFCAE ne peut être tenue responsable de dommage ou perte d'objets personnels apportés par les stagiaires.

-Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

- **Modalités de paiement et organismes tiers**

-Les prix sont indiqués sur la convention et/ou le contrat de formation (TTC).

-Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention et/ou le contrat de formation.

-Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, Pôle Emploi, CPF...), le lien avec ces organismes tiers, se fait par l'IFCAE directement.

-Dans le cas où l'organisme tiers ne prend pas en charge l'intégralité, le montant restant est à la charge du client.

-Si le versement dépasse le délai des 120 jours, une majoration de 2% sera effectuée.

- **Convocation et attestation de présence**

- Une convocation est envoyée par mail aux stagiaires une dizaine de jours avant le début de la formation

- La convocation indique le lieu exact et les horaires de la formation.

- Pour la formation continue, la convocation est à présenter par le stagiaire au formateur le 1er jour de formation

-Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émergence, sera signée par le stagiaire et un exemplaire sera pour l'IFCAE et un autre pour le stagiaire.

-Toute absence du stagiaire sera transmise au client dans la semaine suivant cette absence.

- **Annulation, report ou interruption de la formation**

-Le client s'engage à communiquer à l'IFCAE, par écrit, toute annulation de formation, au moins 15 jours avant le début de l'action de formation. Dans ce cas aucune somme ne sera facturée. Pour toute



annulation, moins de 15 jours avant le début de la formation, le versement des 50% de la formation sera demandé.

-Dans le cas d'une inscription individuelle (stagiaire) le bénéficiaire dispose, à compter de la date de signature du contrat de formation, d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

-Dans le cas d'une formation en alternance, lors d'une rupture à l'amiable, le client doit trouver un arrangement avec le stagiaire et l'IFCAE. Un écrit sera alors rédigé, gage de la décision finale.

-Lors d'une rupture de contrat à l'initiative du stagiaire, inscrit au sein de l'IFCAE, les frais de dossier, de tests et d'entretien ne seront pas remboursés.

- Pour un report de la formation, un courrier devra être envoyé à l'organisme de formation, expliquant les raisons et cela avant 15 jours du début de la formation.

- **Propriété intellectuelle**

-L'IFCAE est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique,...), utilisés dans le cadre des formations, appartient à titre exclusif à l'IFCAE.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'IFCAE est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

- **Confidentialité**

-L'IFCAE, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, auxquels ils pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

- **Informatique et libertés**

-Les informations personnelles du stagiaire et du client collectées par l'IFCAE sont stockées et utilisées à des fins professionnelles, au sein de l'IFCAE. Aucune donnée personnelle n'est cédée à des tiers.

-Conformément à la loi du 6 Janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès et de modification, de rectification et de suppression des données personnelles que l'IFCAE a collecté.

- **Droit applicable – tribunaux compétents**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client/stagiaire et l'IFCAE, à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.



*La signature du contrat et de la convention de formation de l'IFCAE, entraine l'acceptation des présentes conditions générales de vente.*